



PREAVIS DE GREVE



OPA
DRIEA - DRIEE IF - LCPC

Monsieur le Directeur,

Les sections CGT et CFDT de la CCP des OPA DRIEA – DRIEE IF et LCPC déposent un préavis de grève illimité à partir du mardi 17 mai 2011 6 heures du matin.

Les raisons et revendications qui motivent ce préavis de grève sont :

- **Evolution de carrière des OPA :**
 - **le passif lié à l'utilisation abusive de la promotion T1 à T2 au choix à 5 ans pour les postes d'OST et TDM de la DiRIF, alors que c'est l'administration qui était à l'initiative du changement de nature des postes et que les nouveaux embauchés auraient dû être promus par examen professionnel au bout de deux ans.**
 - **L'inadéquation du mode de calcul de la dotation promotion pour la DiRIF au regard des spécificités de la CCP des OPA et de son histoire. Et toujours pas de plan pluriannuel de promotion après dix de revendications !**
 - **La mobilité des OPA qui est remise en cause par le nombre de droit à recrutement (zéro en 2011) et par la réduction du périmètre des postes ouvert au OPA suite aux transferts des parcs, aux réorganisations successives de notre Ministère et de la privatisation des missions.**
- **Prime de métiers :**
 - **Beaucoup d'OPA n'ont pas eu leur prime de métier déplafonnée , alors que tout les critères (technicité, insalubrité, dangerosité, pénibilité) du décret de 2002 sur la prime de métier autorisé ce déplafonnement ;**
 - **Au lieu de cela l'administration a favorisé les agents soumis à des sujétions particulières par ailleurs déjà rémunérées : astreintes, heures supplémentaires, ISH. Ce principe d'attribution mis en œuvre dans le protocole DIR fin juin 2007 rompt de fait l'égalité de traitement des OPA.**

- Nous revendiquons un protocole d'accord qui prenne en compte tous les OPA et autorise les déplaçonnements en fonction des critères de la prime de métiers des OPA. D'autres services l'ont fait : à l'exemple de VNF .Emplois :
- Les OPA assurent l'ingénierie et la maîtrise des systèmes que le service public met au service des citoyens. La défense du service public passe par la reconnaissance de métiers et l'arrêt de la politique actuelle de désengagement de l'état qui ne profite pas aux usagers du service public. Cette politique est à contre courant de l'évolution technique de notre société, qui devient de plus en plus technologique.
- Nos organisations syndicales ont analysé les besoins en postes supplémentaires pour répondre aux enjeux liés aux projets en cours pour la seule DiRIF à la maintenance et à l'exploitation du système d'information. Ce sont plus de trente OPA qu'il faudrait embaucher immédiatement pour faire face aux missions du service. Le manque de personnels se fait particulièrement ressentir sur le travail posté permanent en 3*8 et 2 *8 cela a des conséquences extrêmement graves sur les organisations de travail, en particulier :

- Le non respect de la charte européenne des droits sociaux révisée ratifiée par la France. L'assimilation des périodes d'astreintes à des périodes de repos hebdomadaire que vous faites au § 4.1.1.3 des DOL PCTT Nord, Sud et EST et § 4.1.3 sur le DOL du PCTT Ouest viole de l'article 285 de la Charte révisée ;
- Le non respect des préconisations du CCHS définies dans l'instruction du 16 janvier 2002 imposant la mise en œuvre d'un système de gestion des absences programmées pour le travail en équipes successives;
- La non conformité réglementaire des organisations de travail des OST dans les quatre PCTT de la DiRIF, notamment par le positionnement d'une journée d'astreinte sur le premier jour de repos .

- Outre la revendication d'embauche de personnels supplémentaires OPA, nous vous demandons de répondre à la revendication des personnels OST et TDM d'augmenter les temps de passation de consigne d'¼ heures à ½ heures en raison l'impérieuse nécessité des missions de service public accomplies par ces agents ;

- **Pénibilité :**

- La reconnaissance des métiers des OPA en 2011 doit amener l'administration à revisiter le décret de 1967 (44 ans !) qui ouvre les droits au départ à la retraite anticipée.

Dans l'attente de pouvoir vous exprimer de vive voix ces revendications, nous vous demandons d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

Pour le syndicat CGT

signé

Olivier Périchon

Pour le syndicat CFDT

signé

Fermin Caceres